



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Aux secrétaires des Unions Départementales et Comités régionaux des régions du littoral

MOBILISATION : MAREE de SIGNATURES pour obtenir la mise en œuvre des engagements du Grenelle de la mer, le « livre bleu ».

Chers camarades,

Une **carte pétition** ci-jointe, est en cours de signature auprès des personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) et à **renvoyer au Président de la République et au Ministre Jean-Louis BORLOO** pour exiger des réponses aux engagements du « livre bleu » et l'arrêt des suppressions de postes (190) prévus dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la réforme de l'Etat ainsi que des réductions budgétaires des programmes concernés notamment « sécurité des affaires maritimes » .

La CGT exige l'abandon des réductions d'emplois, le renforcement des missions et des effectifs sur la base d'une expertise sur l'organisation de l'Etat inversant l'approche d'une RGPP qui fait fi des besoins à prendre en compte notamment ceux liés aux besoins de coopération avec les collectivités territoriales bien souvent en première ligne pour les investissements en faveur du développement durable notamment l'aménagement du littoral ;

Sans oublier la réponse aux besoins sociaux tels que les logements sociaux, les équipements de services publics pour vivre et travailler sur le littoral.

La CGT a porté à la connaissance du ministre les besoins de recrutements immédiats : 30 inspecteurs de la sécurité des navires, 40 contrôleurs des pêches, 12 techniciens des cultures marines, 30 enseignants spécialisés et agrégés et le remplacement des départs aux Phares et Balises, ...

Marée de signatures : Salariés, associations d'usagers et ONG, élus et population du littoral.

Le Gouvernement ne peut s'exonérer de ses engagements du LIVRE BLEU

. l'engagement N° 88 de dialogue social sur la base d'un état des lieux des missions, des services, moyens en effectifs et matériels

.l'engagement (engagement N° 91) de renforcer le service public maritime et du littoral par des embauches pour l'exécution des missions de contrôle et de surveillance, de sécurité et d'ingénierie publique.

. le renforcement du rôle de l'Etat en mer (engagement N° 84 a) et de l'efficacité de l'inspection du travail maritime (engagement N ° 119) passe par la reconquête du service public, des métiers maritimes, portuaires et du littoral.

. l'engagement N° 114 de renforcer les compétences maritimes des Administration de l'Etat et des collectivités locales.

Affaiblir le secteur public maritime serait un contre sens en regard des engagements du Livre bleu du Grenelle de la mer.

Pour cela, il faut mettre les organisations de travail et les conditions sociales des personnels au cœur des réorganisations.

Affaiblir le secteur public maritime serait un contre sens en regard des engagements du Livre bleu du Grenelle de la mer ; autant les conclusions du Grenelle constituent des dispositions intéressantes, auxquelles la CGT avec d'autres s'est employée depuis le début du processus à faire valoir les besoins sociaux et les impératifs écologiques qui ne sauraient être opposés dans une approche de développement durable, **celles-ci demeurent suspendues aux outils publics et à la volonté et moyens financiers de leur mise en œuvre .**

La CGT y a fait valoir l'intérêt des salariés de la mer et du littoral, de l'industrie, du tourisme, des activités portuaires et du transport. Le secteur public maritime doit être le pivot de la mise en œuvre des orientations, l'affaiblir serait un contresens ; ce serait un gâchis affligeant des potentiels techniques et de compétences hautement qualifiés de contrôle , d'ingénierie et de recherche, pleinement reconnues .

Le gouvernement, doit prendre ses responsabilités et ainsi engager une profonde réorientation de la politique maritime, mettre en place immédiatement les plans de formation en conséquence. Son initiative Grenelle de la Mer, ne saurait être un simple affichage ou une recherche de diversion dans un climat social tendu.

Les emplois nouveaux, plus écologiques, plus respectueux des salariés, capables d'engager une véritable dépollution doivent trouver concrétisation dans la mise en œuvre de ce Grenelle. Tout comme la reconquête du service public, des métiers maritimes, portuaires et du littoral. Enfin la reconquête et la valorisation de la pêche gestionnaire de la ressource doit permettre de répondre aux besoins alimentaires.

Nous appelons par conséquent les salariés, usagers, élus et population du littoral à faire savoir leur soutien à la mobilisation des personnels du MEEDDM et leurs exigences que soient prises des mesures en faveur d'une réorientation de la politique maritime française et à l'échelle européenne et mondiale .

Le Gouvernement ne peut désormais s'exonérer des ces engagements du « livre bleu » ; il doit faire preuve de volontarisme et lever les obstacles financiers à leur concrétisation c'est-à-dire en donnant **au service public maritime les moyens humains et matériels pour l'exécution de ses missions** : arrêter les dégradations successives des services publics équipement, environnement et mer qui entrent dans une spirale infernale de réduction des dépenses publiques.

Il découle de l'expertise, prévue par l'engagement N° 88, avec les personnels concernés que l'examen des conséquences en terme d'organisation, de moyens et d'effectifs est une nécessité pour mettre en place une politique publique forte et cohérente dans le cadre d'une stratégie nationale de la mer et du littoral.

Sans un grand secteur public maritime et des services de l'Etat dotés de moyens matériels et d'effectifs qualifiés pour garantir la mise en œuvre , il n'y aura pas d'issues, économique, environnementale et sociale à la gestion intégrée de la zone côtière et du littoral ni au renforcement de la maîtrise publique nécessaire pour imposer une responsabilisation environnementale et sociale des entreprises, des donneurs d'ordres et de la puissance publique.

C'est le sens de cette carte pétition unitaire adressée au Président de la République qui a clôturé le processus du Grenelle de la mer par son discours du HAVRE du 16 juillet.

La plate- forme revendicative, unitaire, doit trouver sa place dans l'expression des salariés, en convergence avec les enjeux maritime, transport, mer et du littoral au niveau du territoire et en prolongement des mobilisations confédérales de juin sur les « Grenelle de la mer » qui se sont déroulés en région.

Une interpellation du Préfet et de la Presse sur les engagements du Livre bleu, ci-dessus rappelés dans l'encart, dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle, nationale, européenne et mondiale du 7 octobre prochain et une sollicitation des élus et associations doivent permettre d'élargir la mobilisation.

Montreuil, le 17 septembre 2009.